

# FSF - Informations

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES ASSOCIATIONS  
DU PARAPUBLIC VAUDOIS

OCTOBRE 2012

## ACTUALITE

### *Consultations*

Durant le mois d'octobre, la FSF a travaillé sur deux consultations. L'une concernait le concordat sur les hautes écoles et l'autre relative à l'avant-projet de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF).

Le concordat sur les hautes écoles présente essentiellement un arrangement entre les cantons pour la répartition des sièges et le financement des organes communs.

Etudiée en collaboration avec l'association vaudoise des psychologues en orientation (AVPO), l'avant-projet de loi LAEF comprend des évolutions intéressantes, notamment pour les personnes bénéficiant du revenu d'insertion, la mobilité ou la sinuosité des parcours.

Ces prises de position seront disponibles dès le mois de novembre sur le site internet de la FSF.

## RETRAITES - CPEV

Le 11 octobre 2012, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en ligne plusieurs documents importants relatifs à la caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) : une lettre introductive de M. Grund (Chef de service du personnel, SPEV), le rapport intermédiaire de la commission tripartite et des réponses de l'experte (Mme Wermeille, AON Hewitt) à des questions complémentaires.

Consciente de la pertinence de ces documents, la FSF enverra dans quelques jours un document qui abordera, en cinq points, les questions techniques envisagées relatives à la nouvelle loi de la CPEV.

De plus, début novembre, un dossier sur la CPEV sera mis en ligne sur le site [www.fsf-vd.ch](http://www.fsf-vd.ch). Sur celui-ci, la FSF mettra en place une Foire aux Questions (FAQ) traitant de la CPEV.

Ainsi, si vous avez des questions concernant la CPEV, vous pourrez les envoyer à [cpev@fsf-vd.ch](mailto:cpev@fsf-vd.ch). Chaque mois, nous traiterons, dans la mesure de notre possible, les questions les plus significatives et mettrons en ligne les réponses.

Ecrivez-nous.

## ASSOCIATIONS

La FSF réitère sa proposition... Cette newsletter est aussi la vôtre. Chaque association pourra y trouver un espace de parole et y faire figurer un événement, une position, une résolution, une victoire, une défaite...

Profitez de cet espace en faisant parvenir votre texte à [newsletter@fsf-vd.ch](mailto:newsletter@fsf-vd.ch). Délai de rédaction : le 20 du mois.

## SECRETARIAT FSF

Les heures pour atteindre le bureau au 021 601 50 19 sont : de 8h à 12h et de 13h à 16h, le mercredi et le jeudi. Par contre, pas d'heure pour [fsf@fsf-vd.ch](mailto:fsf@fsf-vd.ch).

Le nouveau site internet de la FSF sera mis en ligne au début du mois de novembre. Il se développera au fur et à mesure des semaines et des actualités.

La FSF a également besoin de vous pour enrichir son site internet. Alors n'hésitez pas et envoyez à [webmaster@fsf-vd.ch](mailto:webmaster@fsf-vd.ch) des informations, des dates ou encore des documents susceptibles d'intéresser les membres de la FSF.